

**Nom commercial :** einZA Lawiment 2-K-PU Mattsiegel, Stammlack**Code produit:** 0079318**Version actuelle:** 4.0.0, révision: 08.05.2026**Version remplacée:** 3.0.2, révision: 25.02.2026**Région:** BE**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****einZA Lawiment 2-K-PU Mattsiegel, Stammlack****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**  
peintures décoratives**Utilisations contre-indiquées**  
Donnée non disponible.**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse**einZA Farben GmbH & Co KG  
Junkersstraße 13  
30179 HannoverN° de téléphone +49 (0)511 67490-0  
N° Fax +49 (0)511 67490-20  
e-mail info@einZA.com**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**  
sdb\_info@umco.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+32 (70) 245 245 (Belgische Giftnotrufzentrale)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**  
Skin Sens. 1; H317**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH07

**Mention d'avertissement**

Attention

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

**Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mentions de danger (UE)**

EUH208 Contient formaldéhyde, Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

**Conseils de prudence**

**Nom commercial :** einZA Lawiment 2-K-PU Mattsiegel, Stammlack

**Code produit:** 0079318

**Version actuelle:** 4.0.0, révision: 08.05.2026

**Version remplacée:** 3.0.2, révision: 25.02.2026

**Région:** BE

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

### 2.3 Autres dangers

Le produit ne contient aucun composant > 0,1 % qui réponde aux critères PBT et vPvB conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII, ou qui soit inscrit sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1. Le produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>ammoniac</b>			
	1336-21-6 215-647-6 007-001-01-2 01-2119488876-14	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400	< 0,50	% en poids
2	<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b>			
	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 -	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1A; H317 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 2; H330 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 0,10	% en poids
3	<b>formaldéhyde</b>			
	50-00-0 200-001-8 605-001-00-5 01-2119488953-20	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1A; H317 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 2; H330 Muta. 2; H341 Carc. 1B; H350 EUH071	< 0,10	% en poids
4	<b>1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium</b>			
	3811-73-2 223-296-5 613-344-00-7 -	EUH070 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H331 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 STOT RE 1; H372 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	< 0,10	% en poids
5	<b>Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)</b>			

**Nom commercial :** einZA Lawiment 2-K-PU Mattsiegel, Stammlack

**Code produit:** 0079318

**Version actuelle:** 4.0.0, révision: 08.05.2026

**Version remplacée:** 3.0.2, révision: 25.02.2026

**Région:** BE

55965-84-9 - 613-167-00-5 -	Acute Tox. 2; H310 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H301 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071 Eye Dam. 1; H318 Skin Corr. 1C; H314 Skin Sens. 1A; H317	< 0,0015	% en poids
--------------------------------------	--	----------	------------

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	B	STOT SE 3; H335: C >= 5%	-	-
2	-	Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,036%	M = 1	M = 1
3	B, D, F	STOT SE 3; H335: C >= 5% Skin Irrit. 2; H315: C >= 5% Eye Irrit. 2; H319: C >= 5% Skin Corr. 1B; H314: C >= 25% Eye Dam. 1; H318: C >= 25%	-	-
4	-	-	M = 100	-
5	B	Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,0015% Eye Irrit. 2; H319: C >= 0,06% Skin Irrit. 2; H315: C >= 0,06% Skin Corr. 1C; H314: C >= 0,6% Eye Dam. 1; H318: C >= 0,6%	M = 100	M = 100

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
4	H372 -; système nerveux ; -

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
1	350 mg/kg de poids corporel		
2	450 mg/kg de poids corporel		
3	500 mg/kg de poids corporel		
4	500 mg/kg de poids corporel	790 mg/kg de poids corporel	

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

#### Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

#### Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

#### Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Nom commercial :** einZA Lawiment 2-K-PU Mattsiegel, Stammlack

**Code produit:** 0079318

**Version actuelle:** 4.0.0, révision: 08.05.2026

**Version remplacée:** 3.0.2, révision: 25.02.2026

**Région:** BE

Donnée non disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, vapeur d'eau

##### Agent d'extinction non approprié

jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

##### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Ne pas rejeter dans les égouts/cours d'eau/sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Eviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

##### Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

##### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Mesures techniques et conditions de stockage

**Nom commercial :** einZA Lawiment 2-K-PU Mattsiegel, Stammlack

**Code produit:** 0079318

**Version actuelle:** 4.0.0, révision: 08.05.2026

**Version remplacée:** 3.0.2, révision: 25.02.2026

**Région:** BE

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Protéger du gel.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>formaldéhyde</b>	<b>50-00-0</b>	<b>200-001-8</b>
	<b>Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques</b>		
	Formaldehyde / Aldéhyde formique		
	VLE (courte durée)	0,38 mg/m <sup>3</sup>	0,3 ppm
	Remarque/s	C, M	
	<b>2004/37/EC</b>		
	Formaldehyde		
	VLE (courte durée)	0,74 mg/m <sup>3</sup>	0,6 ppm
	VLE (8h)	0,37 mg/m <sup>3</sup>	0,3 ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	dermal sensitisation (14)	

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**

**valeurs DNEL ( travailleurs )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>ammoniac</b>			<b>1336-21-6</b> <b>215-647-6</b>	
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	6,8	mg/kg/jour
	concerne : CAS 7664-41-7				
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	6,8	mg/kg/jour
	concerne : CAS 7664-41-7				
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	47,6	mg/m <sup>3</sup>
	concerne : CAS 7664-41-7				
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	36	mg/m <sup>3</sup>
	concerne : CAS 7664-41-7				
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	47,6	mg/m <sup>3</sup>
	concerne : CAS 7664-41-7				
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	14	mg/m <sup>3</sup>
	concerne : CAS 7664-41-7				
2	<b>formaldéhyde</b>			<b>50-00-0</b> <b>200-001-8</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	240	mg/kg bw/day
	dermale	(chronique) à long terme	local	37	µg/cm <sup>2</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	9	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,375	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,75	mg/m <sup>3</sup>

**valeurs DNEL ( consommateur )**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE
----	------------------------------	-------------

**Nom commercial :** einZA Lawiment 2-K-PU Mattsiegel, Stammlack

**Code produit:** 0079318

**Version actuelle:** 4.0.0, révision: 08.05.2026

**Version remplacée:** 3.0.2, révision: 25.02.2026

**Région:** BE

	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>ammoniac</b>			<b>1336-21-6 215-647-6</b>	
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	6,8	mg/kg/jour
	concerne : CAS 7664-41-7				
	orale	(chronique) à long terme	systémique	6,8	mg/kg/jour
	concerne : CAS 7664-41-7				
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	6,8	mg/kg/jour
	concerne : CAS 7664-41-7				
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	6,8	mg/kg/jour
	concerne : CAS 7664-41-7				
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	23,8	mg/m <sup>3</sup>
	concerne : CAS 7664-41-7				
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	7,2	mg/m <sup>3</sup>
	concerne : CAS 7664-41-7				
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	23,8	mg/m <sup>3</sup>
	concerne : CAS 7664-41-7				
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	2,8	mg/m <sup>3</sup>
	concerne : CAS 7664-41-7				
2	<b>formaldéhyde</b>			<b>50-00-0 200-001-8</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4,1	mg/kg bw/day
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	102	mg/kg bw/day
	dermale	(chronique) à long terme	local	12	µg/cm <sup>2</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	3,2	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,1	mg/m <sup>3</sup>

#### valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	<b>ammoniac</b>		<b>1336-21-6 215-647-6</b>
	Eau	eau douce	0,001 mg/L
	concerne : CAS: 7664-41-7		
	Eau	eau marine	0,001 mg/L
	concerne : CAS: 7664-41-7		
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,0068 mg/L
	concerne : CAS: 7664-41-7		
	sol	-	0,022 mg/kg poids sec

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

### Equipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Application au rouleau/pinceau: Filtre A2. Pulvérisation: Filtre A2P2. (DIN EN 14387)

#### Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

#### Protection des mains

**Nom commercial :** einZA Lawiment 2-K-PU Mattsiegel, Stammlack

**Code produit:** 0079318

**Version actuelle:** 4.0.0, révision: 08.05.2026

**Version remplacée:** 3.0.2, révision: 25.02.2026

**Région:** BE

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile		
Épaisseur du matériel	>	0,4	mm
Temps de passage	>	120	min
Matériau approprié	En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile		
Épaisseur du matériel	>	0,4	mm
Temps de passage	>	480	min

**Divers**

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat d'agrégation</b>			
liquide			
<b>Etat</b>			
liquide			
<b>Couleur</b>			
Suivant le nom du produit			
<b>Odeur</b>			
caractéristique			
<b>pH</b>			
Valeur	7,5	-	8,5
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>			
Valeur	env.	100	°C
<b>Point de fusion/point de congélation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Température de décomposition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'éclair</b>			
Non applicable			
<b>Température d'inflammation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Propriétés comburantes</b>			
Non applicable			
<b>Inflammabilité</b>			
Non applicable			
<b>Limites inférieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites supérieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Pression de vapeur</b>			
Valeur	<	100	hPa
Température de référence		50	°C

**Nom commercial :** einZA Lawiment 2-K-PU Mattsiegel, Stammlack

**Code produit:** 0079318

**Version actuelle:** 4.0.0, révision: 08.05.2026

**Version remplacée:** 3.0.2, révision: 25.02.2026

**Région:** BE

<b>Densité de vapeur relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité</b>	
Valeur	1,05 - 1,07
Température de référence	20 °C
Méthode	DIN 51757
<b>Solubilité dans l'eau</b>	
Remarque/s	miscible
<b>Solubilité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Viscosité cinématique</b>	
Valeur	250 - 300 mPa*s
Température de référence	20 °C
Méthode	DIN 53019
<b>Essai de séparation des dissolvants</b>	
Non applicable	
<b>Caractéristiques des particules</b>	
Donnée non disponible.	

## 9.2 Autres informations

<b>Autres informations</b>
Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>Toxicité orale aiguë</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	ammoniac	1336-21-6	215-647-6
DL50		350	mg/kg de poids corporel

**Nom commercial :** einZA Lawiment 2-K-PU Mattsiegel, Stammlack

**Code produit:** 0079318

**Version actuelle:** 4.0.0, révision: 08.05.2026

**Version remplacée:** 3.0.2, révision: 25.02.2026

**Région:** BE

Espèces concerne	rat		
Méthode	CAS 7664-41-7		
Source	OCDE 401		
	ECHA		
<b>2</b>	<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b>	<b>2634-33-5</b>	<b>220-120-9</b>
ETA		450	mg/kg de poids corporel
Source	1272/2008/CE, annexe VI		
<b>3</b>	<b>formaldéhyde</b>	<b>50-00-0</b>	<b>200-001-8</b>
ETA		500	mg/kg de poids corporel
Source	1272/2008/CE, annexe VI		
<b>4</b>	<b>1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium</b>	<b>3811-73-2</b>	<b>223-296-5</b>
ETA		500	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	1272/2008/CE, annexe VI		

#### Toxicité dermale aiguë

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium</b>	<b>3811-73-2</b>	<b>223-296-5</b>
ETA		790	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	1272/2008/CE, annexe VI		

#### Toxicité aiguë par inhalation

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b>	<b>2634-33-5</b>	<b>220-120-9</b>
ETA		0,21	mg/l
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Source	1272/2008/CE, annexe VI		
<b>2</b>	<b>formaldéhyde</b>	<b>50-00-0</b>	<b>200-001-8</b>
ETA		100	ppmV
Etat d'agrégation	Gaz		
Source	1272/2008/CE, annexe VI		
<b>3</b>	<b>1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium</b>	<b>3811-73-2</b>	<b>223-296-5</b>
ETA		0,5	mg/l
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Source	1272/2008/CE, annexe VI		

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>ammoniac</b>	<b>1336-21-6</b>	<b>215-647-6</b>
Durée d'exposition		4	h
Espèces concerne	lapin		
Méthode	CAS 7664-41-7		
Source	OCDE 404		
Évaluation	ECHA		
	Corrosif		
<b>2</b>	<b>formaldéhyde</b>	<b>50-00-0</b>	<b>200-001-8</b>
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Corrosif		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

**Nom commercial :** einZA Lawiment 2-K-PU Mattsiegel, Stammlack

**Code produit:** 0079318

**Version actuelle:** 4.0.0, révision: 08.05.2026

**Version remplacée:** 3.0.2, révision: 25.02.2026

**Région:** BE

1	formaldéhyde	50-00-0	200-001-8
Voie d'exposition		Peau	
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	ammoniac	1336-21-6	215-647-6
Durée d'exposition		48	h
Type d'examen		Bacterial Reverse Mutation Test	
Espèces concerne		Salmonella typhimurium TA98, TA100, TA1535, TA1537	
Méthode		CAS 7664-41-7	
Source		OECD 471	
Évaluation/Classement		ECHA	
		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	formaldéhyde	50-00-0	200-001-8
Type d'examen		étude de mutation génique in vitro sur des bactéries	
Espèces		Salmonella typhimurium	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Évaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	

Toxicité pour la reproduction	
Donnée non disponible.	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	formaldéhyde	50-00-0	200-001-8
Voie d'exposition		par inhalation	
Source		ECHA	
Évaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	formaldéhyde	50-00-0	200-001-8
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Évaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	
<p>L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.</p>	

Nom commercial : einZA Lawiment 2-K-PU Mattsiegel, Stammlack

Code produit: 0079318

Version actuelle: 4.0.0, révision: 08.05.2026

Version remplacée: 3.0.2, révision: 25.02.2026

Région: BE

## 11.2 Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

**Toxicité sur les poissons (aigüe)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	ammoniac	1336-21-6	215-647-6
CL50		0,083	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus gorboscha		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
2	formaldéhyde	50-00-0	200-001-8
CL50		24,1	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		

**Toxicité sur les poissons (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les daphnies (aigüe)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	ammoniac	1336-21-6	215-647-6
CE50		101	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	ASTM Standard E 729-80		
Source	ECHA		
2	formaldéhyde	50-00-0	200-001-8
CE50		5,8	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

**Toxicité pour les daphnies (chronique)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	ammoniac	1336-21-6	215-647-6
NOEC		0,79	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	EPA OPPTS 850.1300		
Source	ECHA		
2	formaldéhyde	50-00-0	200-001-8
NOEC		1,04	mg/l
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

**Toxicité pour les algues (aigüe)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	formaldéhyde	50-00-0	200-001-8
CE50		3,48	mg/l
Durée d'exposition		72	h

**Nom commercial :** einZA Lawiment 2-K-PU Mattsiegel, Stammlack

**Code produit:** 0079318

**Version actuelle:** 4.0.0, révision: 08.05.2026

**Version remplacée:** 3.0.2, révision: 25.02.2026

**Région:** BE

Espèces	Desmodesmus subspicatus
Méthode	OCDE 201
Source	ECHA

<b>Toxicité pour les algues (chronique)</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité sur bactéries</b>
Donnée non disponible.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	formaldéhyde	50-00-0	200-001-8
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		99	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 A		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## 12.8 Autres informations

<b>Autres informations</b>
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchets 08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Laisser sécher la peinture/le vernis dans un endroit bien aéré et, une fois complètement durci, éliminer avec les déchets résiduels. Éliminer séparément les résidus liquides ou non séchés.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

#### Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**Nom commercial :** einZA Lawiment 2-K-PU Mattsiegel, Stammlack

**Code produit:** 0079318

**Version actuelle:** 4.0.0, révision: 08.05.2026

**Version remplacée:** 3.0.2, révision: 25.02.2026

**Région:** BE

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

#### 14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Règlements UE

##### **Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

##### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs, ce produit ne contient aucune substance soumise à restriction figurant à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

##### **Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	75
2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium	3811-73-2	223-296-5	75
3	ammoniac	1336-21-6	215-647-6	75
4	formaldéhyde	50-00-0	200-001-8	75
5	Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9	-	75
6	octaméthylcyclotérasiloxane	556-67-2	209-136-7	75

##### **DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

##### **Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules**

Valeur limite pour la teneur en COV, spécifiée à l'annexe II de la directive n° 2004/42/CE catégorie de produit: j, type: (Wb) à base d'eau = 140 g/l  
teneur maximale en COV pour le produit prêt à l'emploi = < 140 g/l

##### Prescriptions nationales

Autres prescriptions nationales

**Nom commercial :** einZA Lawiment 2-K-PU Mattsiegel, Stammlack

**Code produit:** 0079318

**Version actuelle:** 4.0.0, révision: 08.05.2026

**Version remplacée:** 3.0.2, révision: 25.02.2026

**Région:** BE

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

### Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH070	Toxique par contact oculaire.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
D	Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».

**Nom commercial :** einZA Lawiment 2-K-PU Mattsiegel, Stammlack

**Code produit:** 0079318

**Version actuelle:** 4.0.0, révision: 08.05.2026

**Version remplacée:** 3.0.2, révision: 25.02.2026

**Région:** BE

F Cette substance peut contenir un stabilisant. Si le stabilisant modifie les propriétés dangereuses de la substance, telles qu'elles sont indiquées par la classification figurant dans la troisième partie, la classification et l'étiquetage doivent être effectués conformément aux règles régissant la classification et l'étiquetage des mélanges dangereux.

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: [umco@umco.de](mailto:umco@umco.de)

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Document protégé par le droit d'auteur. Toute modification ou reproduction nécessite l'accord explicite de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 773831